

Indivision Bordais
78, avenue Aliénor
33830 Belin Beliet

le 28.09.2018

05 56 88 01 82
06 16 08 51 81

bordais.axcol.t@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de Belin Béliet
33830 Belin Beliet

Objet : PLU de Belin Beliet
Notre opposition au classement en zone NJ

Pièces jointes : 1- PLU 2013
2- projet PLU 2018
3- lettre à Madame le Maire de Belin du 18.06.2018
4- cadastre 2001

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous saisissons l'opportunité de cette enquête publique pour vous faire part de notre désarroi face au projet de déclassement de notre propriété sise au 78, avenue Aliénor à Belin-Beliet, parcelle 3, zone U2 sur le PLU 2013 (p.j. 1).

Notre opposition est motivée par plusieurs critères :

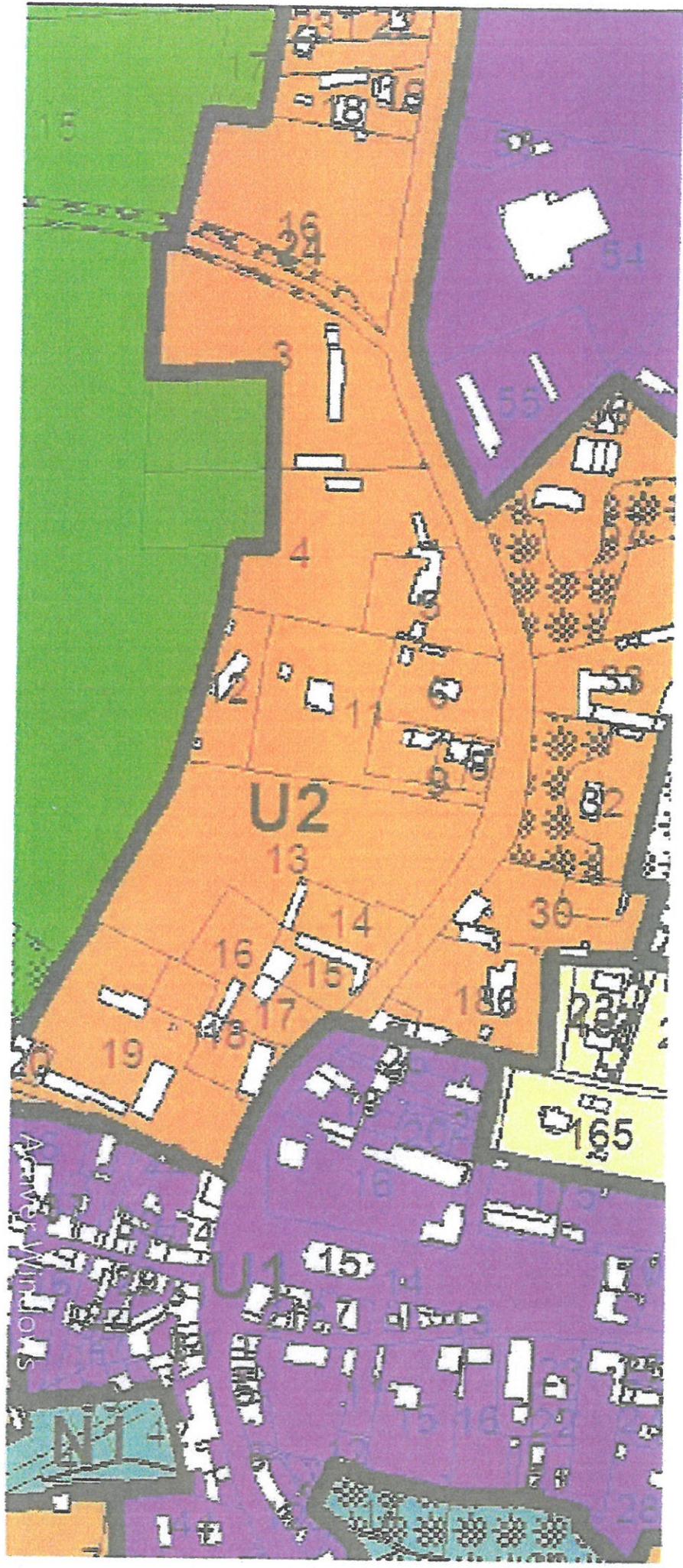
- le rapport de présentation du PLU de CREHAM, mars 2013, où il est affirmé que **l'élément fédérateur de la commune de Belin Beliet est la RD1010 sur laquelle se situe notre bien.**

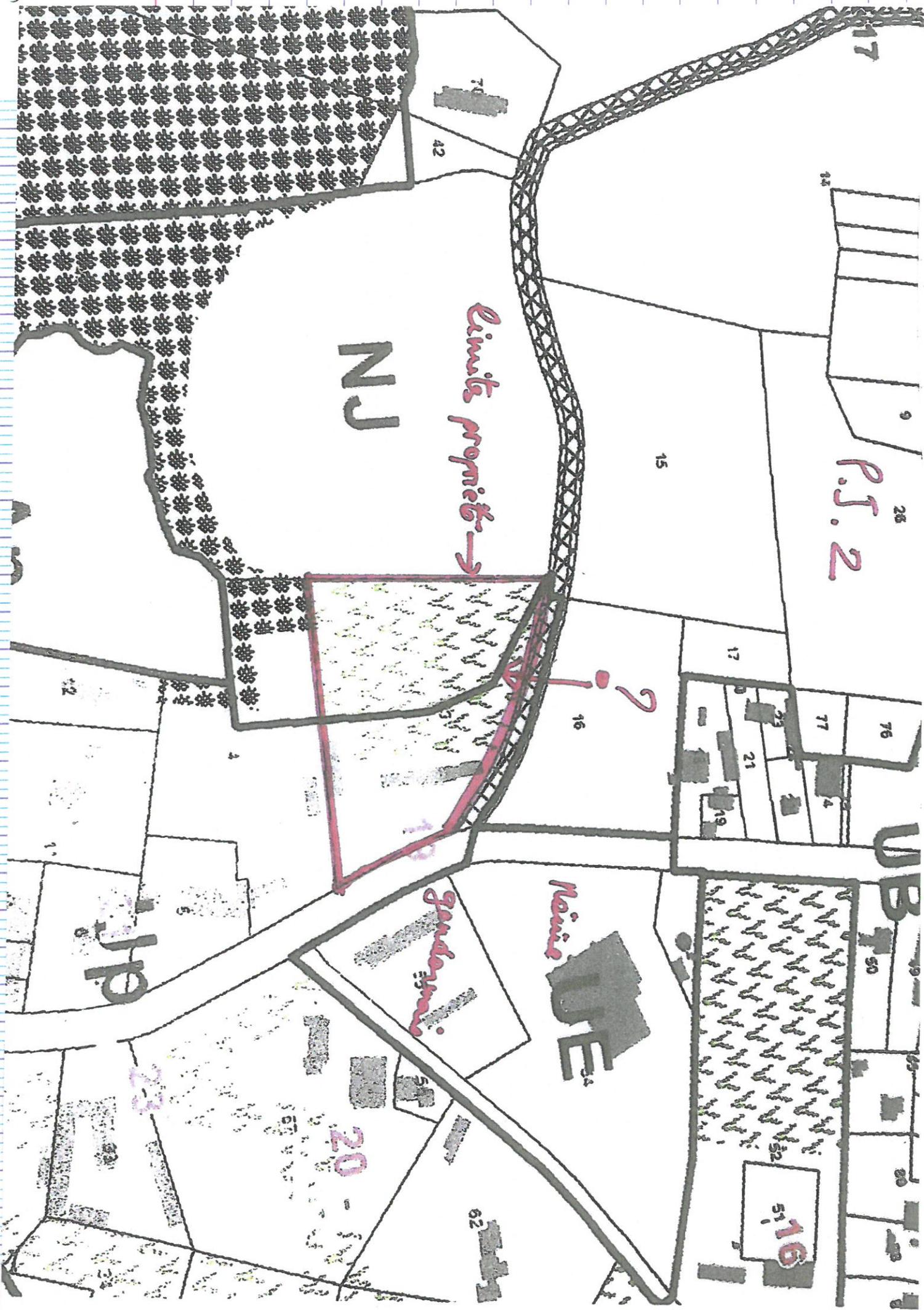
D'ailleurs la zone urbaine de la commune court le long de la RD1010 sur des profondeurs minimum d'une centaine de mètres et s'interrompt brusquement chez nous, avec, de surcroît une **délimitation artificielle et biscornue de la zone NJ projetée sur notre terrain (p.j.2).**

- la situation particulière de notre bien, exactement en face de la gendarmerie et de la Mairie, donc **zone centrale par excellence de cet ensemble linéaire de Belin Beliet**

- Propriété desservie par tous les réseaux (eau, électricité, gaz de ville, assainissement, téléphone), par les transports et les services (TransGironde, piste cyclable, infrastructures scolaires et sportives). **Ce site et sa viabilité ne constituent-ils pas un argument incontestable pour la maintenir entièrement en zone urbaine ?**

La centralité de notre propriété par rapport aux deux bourgs historiques est tellement évidente que nous sommes amenés à nous poser au moins une question : **comment peut-on revenir sur l'intangibilité des acquis et nuire ainsi aux intérêts des citoyens ?**





NJ

Limits propriety ->

P.J. 2

UB

New TE

Gendarmen

JP

15

16

17

20

51 16

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

?

